

Fonds « Centres de village »

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS	
Commission n°5	Validation du Vice-Président
Séance du 14/11/05	Favorable
Le 14/11/05	
Bureau	
Séance du 1/12/05	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005	Solde avant opération : 161 619,10 €
Imputation : 65.824	Montant de l'opération : 36 719,36 €
	Solde après cette opération : 124 899,74 €

La commission 5 a la charge de formuler des propositions quant à l'attribution du Fonds de valorisation patrimoniale et touristique, appelé plus communément fonds « Centres de village ».

Lors de sa séance du 14 novembre 2005, la commission 5 a examiné quatre projets répondant aux critères d'éligibilité du fonds, et pouvant faire l'objet d'une attribution de subvention. Ces projets sont détaillés dans les fiches ci-après.

1/ « Valorisation du patrimoine et réaménagement du centre du village » de Morre : après définition de l'assiette éligible du projet, la commission 5 propose l'attribution d'une subvention sur la partie travaux de 33% du restant à charge de la commune estimé à 44 641,40 € HT, soit 14 731,67 € HT.

2/ « Sécurisation et restructuration de la traversée » de Pelousey : la commission 5 propose l'attribution d'une subvention de 50% du montant des études pré opérationnelles qui est de 28 000 € HT, soit 14 000 € HT. La commune de Pelousey ayant déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre du fonds « Centres de village » pour l'aménagement d'une zone de loisirs en 2004, il est précisé que l'obtention d'une subvention pour les travaux en 2006 n'est pas acquise mais sera décidée en fonction des crédits disponibles.

3/ « Création du centre urbain » de La Vèze : la commission 5 propose l'attribution d'une subvention de 50% du montant des études pré opérationnelles qui est de 11 975,38 € HT, soit 5 987,69 € HT.

4/ « Création d'un espace public au coeur du village » de Mazerolles-Le-Salin : la commission 5 propose l'attribution d'une subvention de 50% du montant des études pré opérationnelles qui s'élève à 4 000 € HT, soit 2 000€ HT.

MM. VALLET, CAYUELA, TERVEL et CHANAU ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pour le projet de Morre, à hauteur de 33% du reste à charge de la commune, soit 14 731,67 €,**
- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pour l'étude du projet d'aménagement de Pelousey, à hauteur de 50% du coût de l'étude, soit 14 000 €,**
- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pour l'étude du projet d'aménagement d'une place de La Vèze, à hauteur de 50% du coût de l'étude, soit 5987,69 €,**
- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention pour l'étude du projet d'aménagement de la place de village de Mazerolles le Salin, à hauteur de 50% du coût de l'étude, soit 2 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tous les actes inhérents à l'attribution de ces subventions.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit Fonds « Centres de village »**

Valorisation du patrimoine et réaménagement du
centre du village de Morre

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006 « Construire une agglomération qui nous rassemble »

Maître d'ouvrage : commune de Morre

Secteur : Plateau

Descriptif des actions menées :

Il s'agit d'aménagements d'embellissement et de sécurisation du centre du village.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : les aménagements prévus sont situés dans le centre du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : embellissement du centre et mise en valeur du monument aux Morts.

Le périmètre éligible est recentré autour de la place centrale du village.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
	MORRE	

Plan de financement (en Euros) :

Montant total des travaux (HT) ----- 93 238,75€ HT

Montant subventionnable (HT) ---- 44 641,40 € HT

Restant à charge de la commune ----- 100% soit 44 641,40 € HT

CAGB 33% ----- soit 14 731,67€ HT

La subvention de la CAGB de 33% porte sur le restant à charge de la commune de 44 641,40€ HT et s'élève à 14 731,67€ HT. 50% de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux.

Avis de la commission 5 du 14/11/05 : FAVORABLE



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit Fonds « Centres de village »**

**Sécurisation et restructuration de la traversée de
Pelousey**

**Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006 « Construire
une agglomération qui nous rassemble »**

Maître d'ouvrage : commune de Pelousey

Secteur : Ouest

Descriptif des actions menées :

Ce projet consiste en :

- l'amélioration des conditions de sécurité pour tous les usagers,
- la mise en valeur du patrimoine local,
- l'aménagement ou la création de lieux de convivialité.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : le projet éligible se situe dans la partie centrale du village avec la création d'un espace public avec mise en place de mobilier urbain de qualité,

Valorisation patrimoniale et touristique : réhabilitation du lavoir communal et création d'un espace public enveloppant l'édifice.

Plan de financement (en Euros) :

L'enveloppe prévisionnelle évaluée par le maître d'ouvrage des travaux pour l'opération globale est d'environ 326 960 €HT.

La subvention versée par la CAGB porte sur les études pré opérationnelles s'élevant à 28 000€HT. Le fonds centre de village prévoit de soutenir les études à hauteur de 50% du restant à charge de la commune.

La subvention de la CAGB correspond à 50% du restant à charge de la commune s'élevant à 28 000€ HT, soit 14 000€.

50% de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, le solde de la subvention lui étant versé sur justificatif de paiement.

Avis de la commission 5 du 14/11/05 : FAVORABLE



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit Fonds « Centres de village »**

Création du centre urbain de La Vèze

**Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006 « Construire
une agglomération qui nous rassemble »**

Maître d'ouvrage : commune de La Vèze

Secteur : Plateau

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de réaliser une place de centre de village, avec toutes les commodités entre la mairie, l'école et l'arrêt des bus Ginko (stationnement de bus, déviation de la rue des Ecoles, modification du stationnement et de la circulation), création d'une aire de jeux pour les enfants, aménagement de la place devant la mairie.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : bien qu'excentré par rapport au village, ce site n'en reste pas moins le lieu stratégique administratif et de vie du village (mairie et école), qu'il est nécessaire d'aménager.

Valorisation patrimoniale et touristique : la présence de l'aérodrome génère un petit tourisme qui sera conforté par un village accueillant aux limites bien définies.

Plan de financement (en Euros) :

L'enveloppe prévisionnelle des travaux évaluée par le maître d'ouvrage est d'environ 325 370€HT.

La subvention versée par la CAGB porte sur les études pré opérationnelles estimées à ce jour à 11 975,38€HT. Le fonds centre de village prévoit de soutenir les études à hauteur de 50% du restant à charge de la commune.

La subvention de la CAGB correspond à 50% du restant à charge de la commune estimé à ce jour à 11 975,38€ HT, soit 5 987,69€.

50% de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, le solde de la subvention lui étant versé sur justificatif de paiement.

Avis de la commission 5 du 14/11/05 : FAVORABLE



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit Fonds « Centres de village »**

Création d'un espace public à Mazerolles-Le-Salin

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006 « Construire une agglomération qui nous rassemble »

Maître d'ouvrage : commune de Mazerolles-Le-Salin

Secteur : Ouest

Descriptif des actions menées :

L'opération consiste en l'aménagement de la place centrale du village avec la plantation d'espaces verts, la mise en place de mobilier urbain, la construction d'un mur de soutènement en pierres apparentes, l'aménagement piétonnier sécurisé, la création d'un abri-bus GINKO, la mise en place de nouveaux luminaires.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : le projet est situé dans le centre du village.

Valorisation patrimoniale et touristique : Mise en valeur de la place et du site naturel en tant que lieu de vie convivial et structurant.

Plan de financement (en Euros) :

L'enveloppe prévisionnelle des travaux évaluée par le maître d'ouvrage est de 140 000€HT.

La subvention versée par la CAGB porte sur les études pré opérationnelles dont le montant est de 4 000€ HT. Le fonds centre de village prévoit de soutenir les études à hauteur de 50% du restant à charge de la commune.

La subvention de la CAGB correspond à 50% du restant à charge de la commune de 4 000€ HT, soit 2 000€ HT.

50% de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, le solde de la subvention étant versé sur justificatif de paiement.

Avis de la commission 5 du 14/11/05 : FAVORABLE